

ESTIMATION DE MISE EN CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE

Adresse du bien : Rue de Thuin 20, 6534 Thuin

Rapport de contrôle : Certinergie n° 24/2026/71132/D01:1

Date limite de contre-visite : 02/06/2027

Infractions constatées sur le rapport PDF	Actions pour remettre en ordre	Estimation du prix (HTVA)
Absence des documents obligatoires • Schémas unifilaires et plans de position manquants.	Relever toute l'électricité de la maison et faire dessiner les plans réglementaires par un professionnel.	300 € – 500 €
Manquements administratifs sur le tableau • Tension de 230V non indiquée clairement . • Circuits et disjoncteurs non repérés.	Étiqueter clairement le tableau électrique avec les indications de tension et le nom de chaque circuit.	50 € – 100 €

<p>Sécurité et protection du tableau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de porte sur le coffret . • Manque d'obturateurs (trous vides) . • Alimentation non conforme via une fiche de prise. 	<p>Installer une porte adaptée, boucher les trous vides avec des obturateurs et refaire le raccordement d'alimentation générale dans les règles de l'art.</p>	<p>350 € – 600 €</p>
<p>Problèmes liés à la terre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sectionneur de terre inaccessible/absent (mesure impossible) . • Liaisons équipotentielles manquantes (tuyaux eau/gaz non reliés). 	<p>Placer un sectionneur de terre neuf et accessible, créer la liaison de terre principale vers les colonnes d'eau et de gaz du bâtiment.</p>	<p>500 € – 900 €</p>

<p>Matériel défectueux ou dangereux (Toutes pièces)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prises et interrupteurs sans caches/couvercles . • Présence de douilles de chantier volantes . • Connexions hors boîtes de dérivation et câbles mal fixés . • Contacts de terre non reliés sur certaines prises. 	<p>Remplacer ou sécuriser l'appareillage (prises, interrupteurs), remplacer les douilles par des boîtes de terminaison sûres, fixer correctement les câbles et refaire les connexions dans des boîtes de dérivation. Raccorder la terre aux prises concernées.</p>	<p>1.200 € – 2.000 €</p>
<p>Contre-visite obligatoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'installation doit être réinspectée après travaux. 	<p>Passage de l'organisme agréé pour valider la conformité avant la date limite.</p>	<p>150 € – 200 €</p>
<p>TOTAL ESTIMÉ</p>	<p>Pour une mise en conformité réglementaire ciblée</p>	<p>2.550 € à 4.300 €</p>

